

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3769

présenté par

M. Breton

à l'amendement n° 2929 de M. Chiche

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Cette demande est formulée devant deux témoins n'ayant aucun intérêt matériel dans cette demande. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement a pour objet de pallier une lacune du dispositif prévu en lui garantissant toute la transparence voulue.